

Le 02 juin 2022



La Principale

Aux élèves et parents d'élèves

Objet : Restitution des manuels scolaires à la fin de l'année scolaire 2021/2022

Chaque élève doit rapporter tous ses livres (manuels scolaires et livres empruntés au CDI) le jour et à l'heure indiqués sur le tableau ci-dessous en fonction de sa classe. Il sera accompagné par son professeur.

Les élèves attendront dans la cour avec leur professeur qui les fera entrer 2 par 2 dans la salle prévue (en 03 pour les 6^e et 5^e ou en 04 pour les 4^e et 3^e) où le personnel de vie scolaire et la professeure documentaliste réceptionneront les livres après avoir vérifié leur état.

La Principale
M-France FOULATIER

**Collège
Voltaire**
Place Voltaire
83100 TOULON
Tel : 04 98 00 43 00

	MATIN			APRES-MIDI		
	8h-9h	9h-10h	10h-11h	13h30-14h30	14h30-15h30	15h30-16h30
Vendredi 17/06	6°2 Mme ARNIER	5°3 Mme SENGUL	6°1 Mme GOUTORBE	6°5 Mme PRESTI	6°4 Mme DELPRAT	5°4 M. ANGIBERT
Lundi 20/06	5°6 Mme RUIZ	6°3 M. IRIGOYEN	5°1 M. GAPIN	3°3 Mme PISTILLI	3°2 Mme MERCHAN	
Mardi 21/06	4°1 Mme GILLOUX	5°5 M. LUBRANO	5°2 Mme SENGUL	4°3 M. ANGIBERT	4°2 M. MURENA	4°4 Mme STAMBOLZIAN
Mercredi 22/06	3°4 Mme ESCARRAS	3°1 Mme STAMBOL- ZIAN	3°5 Mme BARKAL- LAH			

VERIFICATION DE L'ETAT DES LIVRES

Le jour de la restitution, il faudra vérifier l'état des manuels. Les élèves rangeront leurs livres dans l'ordre de la fiche. Leur état d'usure sera apprécié en se basant sur la fiche de prêt remplie en début d'année.

Contribution des familles validée en Conseil d'Administration le 5 novembre 2020 :

Pour la dégradation d'un manuel scolaire : 5€

Pour la non restitution ou la dégradation d'un manuel le rendant inutilisable =

- Manuel scolaire neuf (1^{ère} année de mise en service) : 18€
- Manuel scolaire à partir de la 2^{ème} année de mise en service : 10€

OBLIGATION DE RENDRE LES LIVRES

Pour les élèves de 3° qui ne ramèneront pas leurs livres ou qui ne s'acquitteront pas de la facture, **nous ne serons pas en mesure de leur délivrer leur EXEAT** (certificat de radiation), document obligatoire pour l'inscription au lycée général ou professionnel.

Pour les élèves de 6°, 5° et 4° qui ne ramèneront pas leurs livres ou qui ne s'acquitteront pas de la facture, **les nouveaux manuels scolaires ne leur seront pas délivrés à la prochaine rentrée et leurs inscriptions seront bloquées.**

La Principale
M-F FOULATIER

